

38/2022

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Affiché le
ID : 044-214400756-20221013-54_2022-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents.....9
votants.....12

L'an deux mil vingt-deux, le **TREIZE OCTOBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HUGRON Dominique
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves DUMARCHÉ Jérémy RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à
PIERRISNARD Béatrice ; GRIMAUD Sylvie donne pouvoir à DUMARCHÉ Jérémy ; RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RIOTTE Sandrine

OBJET :

54/2022

**FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Par délibération du 14 octobre 2021, le Conseil Municipal avait fixé la redevance assainissement dans les conditions suivantes :

- Montant de la prime d'abonnement : 13,00 € HT
- Montant de la surtaxe d'assainissement : 1,50 € HT par mètre cube d'eau facturé.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis deux ans, la commune est dans l'obligation de procéder à l'hygiénisation des boues compte-tenu du contexte sanitaire. Cette obligation entraîne une augmentation importante des coûts de fonctionnement du service assainissement (+9 572,95 € HT en 2022)

Aussi, compte-tenu de ce qui précède, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier les tarifs de la redevance assainissement (part communale) à compter du 1^{er} janvier 2023 dans les conditions ci-dessous :

- Montant de la prime d'abonnement : 14,00 € HT
- Montant de la surtaxe d'assainissement : 1,60€ HT par mètre cube d'eau facturé.

Adopté par 11 voix pour, 1 contre.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

